



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2025
- 3) Présentation - Déploiement des points d'apport volontaire par Mathilde GLETTY (Annemasse Agglo)
- 4) Approbation de la convention d'aide et d'assistance avec l'association de protection civile de Haute-Savoie dans le cadre du plan communal de sauvegarde de la commune de Bonne
- 5) Intermède, réseau des bibliothèques - Modification de la charte et de la tarification des communes
- 6) Adhésion à la convention de participation Santé proposée par le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) et portant fixation du montant de la participation financière de l'employeur
- 7) Création d'un emploi permanent - Service Enfance
- 8) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 9) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 10) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 11) Informations et questions diverses

A Bonne, le 11 décembre 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

